

**PROJET D'ETABLISSEMENT  
EPL DE GRENOBLE - ST ISMIER  
2010 – 2015**

Adopté en Conseil d'Administration  
du 18 Avril 2011

## Préambule

L'élaboration d'un projet d'établissement constitue une obligation réglementaire qu'il convient de rappeler. En effet le projet d'établissement définit les modalités particulières de la contribution de l'établissement à la mise en œuvre des missions de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole mentionnés à l'article L811-1 du Code Rural. Conçu pour une période de trois à cinq ans, il est établi dans le respect du schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole, du plan régional de développement des formations professionnelles, des programmes et référentiels nationaux et en cohérence avec le projet régional de l'enseignement agricole.

Mais le projet d'établissement constitue aussi le projet stratégique de l'EPL dans son environnement territorial et partenarial. Il permet à l'établissement de se projeter à moyen terme et de répondre aux principaux enjeux suivants :

- exprimer l'identité de l'établissement dans son territoire ;
- s'accorder, au sein de la communauté éducative, sur des valeurs et des orientations communes ;
- choisir les objectifs qui guideront prioritairement l'action de l'établissement.

Le projet d'établissement est donc un instrument clé de l'autonomie reconnue aux établissements. Il permet de décliner la politique décidée par le Conseil d'administration et témoigne de la volonté de ce dernier d'exercer pleinement ses responsabilités. Il concerne le cœur de l'activité pédagogique et exprime des choix concertés.

Il est par conséquent un instrument de pilotage dont l'ambition est de rassembler l'ensemble les acteurs œuvrant au sein de l'établissement autour des mêmes axes de progrès. Il est aussi la mise en cohérence entre le cadre institutionnel, l'établissement et son environnement.

Il est enfin la mise en action et l'évaluation en continue et au service des apprenants, des objectifs communs à tous et que chacun doit s'employer à décliner avec le génie qui lui est propre.

Le premier projet d'établissement adopté en 2000 a servi de cadre aux évolutions conduites durant la période 2000-2005. Le principe d'une réactualisation ayant été retenu en 2005, les travaux conduisant à l'élaboration de ce nouveau projet d'établissement ont débuté en 2006 . Très vite cependant il est apparu que la réflexion ne pouvait pas ne pas tenir compte des incertitudes liées aux importantes transformations que l'enseignement agricole s'apprêtait à vivre. La phase finale de rédaction a donc été différée afin de prendre en compte les conséquences des réformes engagées à partir de 2007 notamment celle qui concerne la voie professionnelle.

## L'ETABLISSEMENT

### Présentation générale La démarche de projet

#### Présentation générale de l'EPL

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Grenoble Saint Ismier, communément appelé « Lycée Horticole » regroupe trois centres constitutifs :

- un Lycée d'Enseignement Général et Technologique (LEGTA) qui accueille 350 élèves et étudiants;
- un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole qui accueille près de 200 apprentis et une 50 aine d'adultes en formations longues;
- une Exploitation Agricole dédiée à la production horticole de plantes ornementales, fruitières et maraîchères (pépinière).

Doté du statut d'Etablissement Public, cet ensemble est rassemblé sur un seul site situé sur la commune de Saint Ismier. Implanté au cœur d'un parc historique, dont la valeur patrimoniale est unanimement reconnue, l'établissement jouit d'une position privilégiée. La commune de Saint Ismier qui s'étend des berges de l'Isère aux contreforts du massif de la Chartreuse, sur un territoire typique du Grésivaudan, est aussi aux portes de l'agglomération grenobloise. Avec une population de 6000 habitants, la commune bénéficie de la forte croissance économique de l'agglomération. Cette situation à laquelle s'ajoute la forte fréquentation touristique des stations voisines est propice au développement de la production horticole et des travaux paysagers.

Si le département de l'Isère se caractérise par sa diversité géographique (massifs montagneux préalpins, massifs hauts alpins, collines plaines ...) l'étendue de la montagne explique l'utilisation économique de l'espace. L'agriculture exploite 40% de la superficie de l'Isère. Céréales, lait et bovins viande constituent les trois principales productions du département mais les caractéristiques agronomiques particulières de chaque territoire expliquent la grande diversité des productions agricoles : arboriculture, maraîchage et fleurs, élevage ovin, tabac, chanvre, production nucicole (l'Isère produit 70 % de la noix française).

L'importance de la population (1 200 000 habitants) et le maintien, à l'instar des autres départements du Sillon Alpin, d'une bonne croissance démographique constituent aussi des atouts forts pour une région désormais confrontée aux questionnements de fond des équilibres entre territoires urbains, péri urbains, ruraux et espaces naturels.

Avec quatre EPLEFPA et cinq lycées agricoles convenablement répartis sur le territoire départemental, l'enseignement agricole public occupe une place conséquente et reconnue. Le « lycée horticole de Grenoble Saint Ismier » a bâti sa réputation, une réputation reconnue et appréciée par l'ensemble des acteurs locaux, sur une vocation horticole et paysagère. Au fil des années la dimension paysagère s'est progressivement imposée et a permis à l'établissement d'être reconnu comme pôle de compétence régionale tant dans le domaine des « parcs et jardins » que des « grands paysages ». Pour autant la « culture du végétal » est restée une des marques de fabrique de l'ensemble de la communauté éducative. Elle est inscrite dans l'histoire de l'établissement au travers de son parc, au travers des compétences de son équipe. Elle doit rester un des fils conducteurs majeurs de l'histoire que le « lycée horticole ... et paysager » souhaite encore écrire.

#### La démarche de projet

Cinq grandes dimensions caractérisent un EPLEFPA :

- c'est un lieu de formation d'éducation et d'insertion ;
- c'est un acteur de développement dans son territoire ;
- c'est un acteur de la mise en œuvre des politiques publiques, politique éducative du ministère chargé de l'agriculture, bien entendu, mais aussi des autres politiques publiques, notamment celles qui sont en relation avec ses champs professionnels d'intervention ;
- c'est un lieu de vie sociale à vocation éducative ;
- c'est une organisation administrée et pilotée.

La nature d'un établissement n'est réductible à aucune de ces dimensions fonctionnelles. Aussi chacune d'elles doit être prise en compte dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'établissement.

Celui ci doit conjuguer trois exigences complémentaires.

Il exprime d'abord la volonté collective d'une communauté particulière. Ce qui ne doit pas empêcher de favoriser l'initiative individuelle et la responsabilité personnelle de chacun des membres de la communauté. À ce titre, il assure la convergence des pratiques éducatives d'une équipe d'éducation et de formation dont l'existence est indispensable à la cohérence de l'ensemble, tout en respectant la diversité des méthodes mises en œuvre par chacun des enseignants qui la composent.

Il exprime ensuite les attentes et la volonté d'adaptation de l'établissement. Cela suppose une communauté d'objectifs partagés par l'ensemble de ses membres.

Il exprime enfin une volonté locale qui doit aussi garantir la mise en œuvre et le respect d'orientations définies par les autorités académiques.

Le projet d'établissement doit aussi donner une cohérence aux activités de l'établissement et organiser ses relations avec son environnement.

### **Les étapes de la démarche**

L'élaboration du projet d'établissement s'appuie sur la succession de quatre étapes clés:

- le diagnostic.
- la définition des axes du projet.
- l'élaboration et la présentation d'un programme d'actions.
- l'évaluation.

Ces quatre étapes doivent s'intégrer dans une vision d'ensemble qui concilie plusieurs exigences

Elle doit permettre tout d'abord de faire converger les pratiques diverses de tous les acteurs de l'établissement vers un objectif commun en mettant en évidence l'intérêt de la réflexion et du travail collectif des enseignants et formateurs, des animateurs de la vie scolaire et des agents administratifs et techniques. C'est là un gage de cohérence et d'efficacité de l'action éducative.

Le projet ne se réalisera cependant que s'il est placé dans un ensemble plus vaste comprenant les relations avec l'environnement socio-culturel et économique de chacun de ses centres. Les objectifs et contenus des formations, les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'établissement, les activités périéducatives sont des paramètres que le lycée et le CFPPA doivent raisonner dans la perspective d'une interaction permanente avec la demande sociale environnante (importance de la relation apprenant-enseignant-famille).

De la même façon les productions et l'organisation commerciale de l'exploitation horticole doivent s'inscrire dans une réponse à la demande économique existante (importance de la relation client). Les relations externes recouvrent aussi les différents rapports avec les partenaires institutionnels ou associatifs, le monde économique et les collectivités territoriales (importance de la relation partenariale).

Le projet d'établissement comporte donc plusieurs aspects qui ne peuvent être conçus indépendamment les uns des autres. C'est ce que doit tenter d'exprimer l'énoncé des axes stratégiques. Nécessairement limités en nombre ces axes doivent pouvoir résumer de façon synthétique la synergie et la complémentarité des actions à conduire dans les différents champs d'intervention de l'établissement. Dans leur dimension stratégique ils doivent donner à lire et à comprendre la direction à prendre sur le long terme.

Le projet doit aussi se traduire par un programme d'actions. Au nombre des lignes de force qui caractérisent ce programme figurent nécessairement un projet pédagogique, une politique de l'orientation et de l'insertion sociale et professionnelle des apprenants et un dispositif d'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Le diagnostic a fait l'objet d'un travail de recueil d'information et d'audit auprès d'un panel représentatif de la communauté éducative. Cette démarche menée dans le cadre de l'intervention d'une consultante externe a ensuite fait l'objet d'une validation par l'équipe de direction et les axes stratégiques ainsi que les plans d'actions ont été présentés aux différents acteurs de l'EPL afin d'être enrichis et amendés. La formulation finale a été soumise aux différentes instances de l'établissement avant d'être adoptée définitivement par le conseil d'administration.

La mise en œuvre du projet d'établissement fera l'objet d'une démarche participative auprès de la communauté éducative. Les plans d'actions seront mis en œuvre par des groupes projet pilotés par des membres de l'établissement. Cette dynamique permettra une appropriation du projet d'établissement et une meilleure coopération entre acteurs. Il ne peut y avoir en effet de projet efficace sans la mobilisation de tous les acteurs

## LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic combine un diagnostic interne qui permet d'évaluer les points forts et les points faibles de l'établissement et un diagnostic externe qui permet de porter un regard sur l'environnement de l'établissement. En effet c'est à la lumière de ces deux bilans qu'il est possible d'envisager une stratégie adaptée au contexte et susceptible de produire les effets d'entraînement attendus.

### Le diagnostic interne

Le diagnostic interne porte aussi bien sur la performance scolaire que sur la vie de l'établissement, la conduite de ses missions ou les relations avec les partenaires.

Pour des raisons de commodité le détail du diagnostic est présenté en annexe (tableau points forts/points faibles et commentaires) et seuls les traits marquants du bilan sont évoqués dans les lignes qui suivent.

**L'établissement est attractif et doté d'une notoriété certaine mais il doit veiller à la qualité de son image et au bon équilibre de ses recrutements (notamment le lycée).**

Les effectifs ont fortement progressé jusqu'en 2003. L'attrait de l'établissement reste fort (en moyenne 3 candidats pour une place) ce qui permet de maintenir une bonne qualité de recrutement. Globalement les effectifs par classe sont toujours restés élevés ce qui constitue une sécurité pour l'avenir. Mais les effectifs stagnent depuis 2003. Les limitations imposées par la politique des structures de la DGER en constituent l'une des raisons principales. La concurrence exercée par les établissements proches (EN pour la filière générale et technologique, EA dans la filière professionnelle) ne doit cependant pas être négligée. Le fléchissement récent du recrutement en 2e GT constitue de ce point de vue une alerte préoccupante.

La structure pédagogique actuelle de l'EPL (lycée et CFPPA) peut être considérée dans l'ensemble comme bien positionnée et bien équilibrée. Elle permet d'afficher une complétude et une cohérence forte des formations dans le secteur de l'aménagement, secteur porteur tant du point de vue du recrutement que des débouchés. L'agencement des classes et des flux permet d'offrir une bonne complémentarité des voies de formation et de garantir les effectifs de chacune des classes d'élèves et d'apprentis avec une pression de sélection satisfaisante dans l'ensemble.

La notoriété qu'a acquise l'établissement lui permet d'être bien perçue dans le champ des formations professionnelles.

En tant que LEGTA l'établissement doit cependant assumer une vocation généraliste. Cette dimension qui s'exprime au travers de la filière technologique n'est pas suffisamment mise en avant et perçue par l'extérieur. Le risque d'un affaiblissement de la voie générale et technologique qui peut en découler doit être pris très au sérieux.

La forte spécialisation de l'établissement si elle constitue un atout en lui permettant d'être identifié comme un pôle de compétence fort constitue aussi une faiblesse : en cas de difficulté sectorielle dans le domaine de l'aménagement le repli sur d'autres formations est difficile.

**L'établissement s'appuie sur des partenariats solides qu'il doit cependant s'efforcer de mieux structurer notamment dans les domaines de l'expérimentation et de l'animation.**

L'importance et la qualité des partenariats qu'entretient l'établissement que ce soit dans les domaines professionnels de l'aménagement, dans les domaines artistiques ou culturels ou plus simplement dans les domaines institutionnels classiques (collectivités, associations locales ..) constituent un atout solide.

Un travail de consolidation des procédures administratives a permis ces dernières années de clarifier et de sécuriser les relations contractuelles qui encadrent ce partenariat. L'action y a gagné en transparence et l'enrichissement des contenus en a été facilité.

Si on peut se féliciter de la richesse de l'action menée dans les champs artistique et culturel, on ne peut constater qu'avec regret l'insuffisance de l'action partenariale dans les domaines scientifiques et techniques de l'aménagement paysager. Pour ne prendre que quelques exemples : peu ou pas de relations avec les centres techniques professionnels et donc peu ou pas d'activité d'expérimentation; peu ou pas de relations avec les structures universitaires qui s'intéressent à l'aménagement; les relations avec des institutions telles que les PNR (parcs naturels régionaux, il y en a trois dans un rayon de 100 km autour de l'établissement; et c'est sans compter les parcs nationaux), restent superficielles.

L'établissement n'est pas le seul responsable de cet état de fait (le réseau technique d'expérimentation en horticulture par exemple a construit son développement en excluant plus ou moins volontairement les établissements de formation). Mais une mobilisation insuffisante des équipes de l'établissement, direction comprise, est quand même à souligner. Le travail entrepris au niveau de l'exploitation horticole et du parc, travail dont il faut souligner l'importance et la qualité, commence à porter ses fruits. Il convient de mieux soutenir ce développement et d'en faire un point d'appui majeur pour tout le reste de l'établissement.

**Du fait d'un environnement naturel plutôt idéal, la vie au sein de l'établissement apparaît plutôt calme et détendue. Mais le manque d'installations dédiées à la vie scolaire tant au lycée qu'au CFPPA reste un obstacle majeur au plein épanouissement des apprenants.**

L'ambiance paysagère et « ouverte » de l'établissement et le bon entretien des bâtiments constituent des atouts majeurs qui contribuent à rendre l'atmosphère générale agréable et globalement détendue. Au fil des dix dernières années, les équipes « vie scolaire » du lycée et du CFPPA ont pu maintenir, en s'appuyant sur leur nombre et leur stabilité (la proximité de l'agglomération grenobloise est globalement un atout) un climat globalement sain et respectueux.

La présence d'une responsable de vie de centre au CFPPA et le rapprochement des équipes des deux centres constituent des points d'appui importants pour faire avancer les dynamiques citoyennes et rendre encore plus agréable la cadre de vie quotidien.

La mobilisation des élèves, apprentis et adultes dans les instances de vie de l'établissement (conseil des délégués, conseil d'administration, association des élèves ...) est sérieuse et constructive. Des noyaux d'élèves s'investissent chaque année dans des projets qui contribuent à l'animation de la vie scolaire.

Le manque d'installations dédiées à la vie scolaire (insuffisances de la programmation lors de la rénovation de 1996) constitue cependant un obstacle majeur au bon déroulement d'une vie scolaire épanouie :

- pas de foyer des élèves ni au lycée ni au CFPPA
- pas de possibilité de travail en groupe à l'internat
- pas de place pour des casiers élèves ...

La qualité du parc ne doit pas faire oublier que les internes ne peuvent en profiter que trois à quatre mois par an maximum. Durant les mois restant les internes ne bénéficient au titre des espaces communs que d'un hall d'entrée et d'une petite salle télé

Au CFPPA le manque de locaux ne permet pas d'honorer toutes les demandes d'hébergement. Et il en est de même pour la gestion des salles de cours qui ne permet plus l'ouverture de nouvelles classes.

L'évolution de la population des apprenants a été aussi soumise, là comme ailleurs, à une montée des incivilités. Bien que contenue elle pourrait conduire à terme à un durcissement de l'atmosphère disciplinaire ce que personne ne souhaite. L'investissement des élèves dans l'animation de la vie scolaire reste quant à lui très tributaire des adultes. Et la vie scolaire reste très centrée sur l'internat (les demi pensionnaires qui représentent 50% des effectifs ne sont pas suffisamment pris en compte).

Les efforts doivent donc être poursuivis et même amplifiés pour mieux prévenir les actes d'incivilité et d'indiscipline et pour réaffirmer à bon escient les principes d'autorité. La prévention des conduites à risque, l'accompagnement individuel et le tutorat ainsi que l'animation du « temps libre » doivent aussi faire l'objet d'une meilleure prise en compte.

Enfin l'amélioration du cadre de vie notamment dans les domaines de la restauration et de la vie à l'internat doit continuer à figurer au premier plan des préoccupations de l'établissement.

**La rénovation des bâtiments d'externat et d'internat (1996) a été un succès mais l'effort n'a malheureusement pas été prolongé en direction des installations techniques; l'établissement souffre d'insuffisances majeures en terme de plateau technique et d'installations sportives.**

Rénové en 2006, l'établissement bénéficie d'un immobilier de qualité. L'entretien rigoureux des bâtiments a permis jusqu'à maintenant de maintenir les installations dans un bon état de marche. Les niveau des équipements informatiques (câblage des bâtiments et nombre de postes) permet de disposer d'un excellent potentiel.

Mais la capacité d'accueil prévue à l'époque de la rénovation a été sous estimée notamment pour la partie apprentissage. La gestion des salles s'avère à certaines époques de l'année délicate. Les installations techniques supports des enseignements professionnels ne sont pas au niveau de ce qui est attendu dans un établissement de formation professionnelle spécialisé dans l'aménagement.

Le plateau technique de l'établissement, support des enseignements professionnels, souffre de graves carences : il n'a jamais été rénové et révèle des insuffisances dans tous les domaines y compris dans le domaine de la sécurité. Le dossier n'a pas avancé en dix ans.

Ce manque d'équipement peut mettre en péril la crédibilité de l'établissement vis à vis du monde professionnel.

La vétusté des installations sportives de l'établissement constitue aussi un sujet de préoccupation majeur. Avec un gymnase désormais désuet et inadapté, la pratique sportive, pourtant essentielle dans un établissement scolaire, se trouve fortement compromise. Alertée depuis plusieurs années, les autorités en charge de cet équipement doivent comprendre qu'il s'agit là d'un chantier prioritaire qui a déjà trop attendu.

**La capacité à conduire des projets innovants et ouverts sur l'extérieur constitue un atout majeur pour l'établissement. Un souci de cohérence et de coordination des projets doit cependant être mieux pris en compte pour rendre complètement lisible aux yeux des apprenants les objectifs éducatifs de l'établissement.**

L'établissement est depuis plusieurs années solidement ancré dans une pratique qui vise à faire vivre de nombreux projets. Qu'il s'agisse de l'accompagnement éducatif, de la vie scolaire ou de l'organisation des enseignements, les enseignants et formateurs et les services de la vie scolaire conduisent chaque année un nombre important de projets dans des domaines très variés : artistiques, culturels, techniques professionnelles.

En décidant de s'inscrire activement dans les politiques nationales et régionales d'appel d'offre l'établissement a fait la démonstration de sa volonté d'aller de l'avant sur des thèmes prioritaires: l'écocitoyenneté, le développement durable et la promotion de la culture.

Ce foisonnement n'est pas sans difficultés sur le fonctionnement de l'établissement. L'un des aspects les plus délicats de cette évolution réside dans la difficulté de faire vivre un projet d'établissement capable de préserver la diversité des initiatives tout en redonnant un sens général et une unité à l'action de l'établissement.

Une priorité doit désormais être accordée à un travail de coordination et de mise en cohérence qui permette de redonner du sens à l'action de chacun aux travers de valeurs et objectifs partagés, de tracer un cadre général de l'activité pédagogique propre à encourager les innovations pédagogiques et éducatives et de poser les principes d'une gouvernance renouvelée de l'établissement dans le domaine de l'action éducative.

**La rénovation de la voie professionnelle et la réforme des lycées ont introduit des défis nouveaux que l'établissement a commencé à relever. L'organisation des enseignements et la gestion des compétences doivent cependant être adaptés pour faire face aux nouveaux enjeux et améliorer la qualité pédagogique des formations.**

Mise en place de filières nouvelles d'enseignement, développement des enseignements à l'initiative de l'établissement, individualisation des parcours de formation et des suivis pédagogiques ... les chantiers sont nombreux et les équipes s'en sont emparés sans tarder.

L'expérience et l'investissement des équipes pédagogiques, la capacité à mener de nombreux projets et à soutenir les défis de l'innovation, le lien étroit avec les milieux professionnels constituent des points forts de

l'établissement. Ce sont autant de points d'appui sur lesquels il pourra compter durant les années à venir.

Pour autant les efforts doivent être poursuivis pour pallier les insuffisances constatées dans certains domaines. En effet la place de l'apprenant reste encore insuffisamment prise en compte : travail sur la motivation, adaptation des rythmes scolaires, suivi des stages et de l'orientation. Des progrès sont à accomplir pour garantir le plein succès des formations.

Les apprentissages pratiques demandent encore à être consolidés. L'exploitation et le parc tout comme les chantiers écoles sont des supports pédagogiques déjà bien utilisés mais qui recèlent encore beaucoup de potentiel inexploité.

Au lycée la cohérence des enseignements peine parfois à s'affirmer. Le découpage disciplinaire et la forte propension des équipes pédagogiques à générer des projets trop souvent isolés les uns des autres en sont l'une des causes. Une coordination renforcée des enseignements, une réorganisation des séquences de façon à mieux exploiter les marges d'initiatives offertes par les référentiels et une meilleure gestion des moyens pédagogiques sont des objectifs déjà pris en compte mais qui nécessitent un investissement de longue haleine.

Les savoirs faire acquis par le CFPPA dans le domaine de l'apprentissage et de la formation des adultes constituent des atouts précieux pour mener à bien les évolutions nécessaires. Mais la formation des enseignants du lycée devra bénéficier d'une attention toute particulière et cela d'autant plus qu'un renouvellement important dans le corps professoral technique va être à l'ordre du jour des prochaines années.

## **Le diagnostic externe**

Le diagnostic externe permet de repérer dans l'environnement, les enjeux susceptibles d'interférer avec les enjeux internes de l'établissement et de peser sur la mise en œuvre des missions.

Ils sont de plusieurs types : enjeux liés à la dynamique du (des) territoire(s) dans le(s)quels se situe l'établissement (territoire de proximité, territoire administratif, zone de rayonnement des formations...), enjeux liés aux filières professionnelles de l'établissement, enjeux liés aux structures pédagogiques régionales.

L'annexe 2 propose une analyse de ces différents enjeux. Elle permet de faire ressortir les principaux éléments de diagnostic.

**L'environnement naturel et économique de l'établissement mesuré à l'échelle de l'agglomération grenobloise et du Grésivaudan (territoire de proximité de l'établissement) mais aussi à l'échelle du département ou de la région, condense, que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif, l'essentiel des problématiques repérées dans le domaine de l'aménagement.**

La grande diversité des territoires et donc des paysages constitue une des caractéristiques de la Région Rhône Alpes. Cette diversité se retrouve à l'échelle départementale. Et la vallée du Grésivaudan, bordée par ses massifs montagneux, exprime, elle aussi à sa façon et avec force cette extrême richesse des situations. La complexité de la relation entre territoires urbains et territoires ruraux trouve aussi localement ou à un niveau plus général un terrain d'expression particulièrement fertile.

Les conséquences en sont nombreuses :

- en terme de partenariat, cette situation offre à l'établissement un grand nombre d'opportunités : partenariats avec les milieux universitaires et de la recherche (Université Joseph Fourier, CEMAGREF), partenariats avec des collectivités locales soucieuses de leur environnement (CCG, Métro, Conseil Général), partenariats avec les milieux professionnels (Chambre d'agriculture, associations environnementalistes...)
- en terme de responsabilité, l'établissement est invité à prendre la pleine mesure de ses missions d'expérimentation et d'animation. Le défi est d'autant plus aigu que la Région Rhône Alpes (et plus généralement le grand quart Sud-Est) ne possède pas d'enseignement supérieur dédié à l'horticulture et au paysage. Cette situation confère aux établissements d'enseignement technique une responsabilité particulière.

- en terme de formation cette situation offre un contexte très favorable du point de vue des débouchés bien sûr (Rhône Alpes est la deuxième région en terme d'emplois dans le paysage) mais aussi sur le plan pédagogique puisque la diversité des situations permet aux apprenants de se confronter à un très grand nombre de situations.

**La filière horticole qui a en charge la production des végétaux nécessaires aux activités d'aménagement est confrontée à des défis d'adaptation essentiels pour son avenir.**

Si l'activité des paysagistes continue de profiter d'un dynamisme économique remarquable, l'activité des producteurs de végétaux connaît depuis plusieurs années des difficultés qui les ont amenés à alerter à plusieurs reprises les pouvoirs publics.

Le contexte mondialisé de la production de végétaux d'ornements représente en effet un défi pour les horticulteurs et pépiniéristes Rhône alpins. La proximité de l'Italie et dans une moindre mesure de l'Espagne et des pays du Maghreb, le développement des plates-formes commerciales et la recherche de végétaux nouveaux dans les techniques d'aménagement sont des données désormais incontournables du développement de la filière.

Pourtant la production locale ne manque pas d'atouts : adaptation des végétaux, services de proximité, dynamisme de bon nombre de producteurs. Les défis sur les coûts de production, sur l'organisation des marchés, sur la nécessaire structuration de la profession et sur l'amélioration des techniques sont cependant maintenant sur le devant de la scène et devront se conjuguer avec les questions posées par le développement durable.

Dans un tel contexte l'établissement doit prendre la pleine mesure des efforts à fournir pour contribuer au maintien des activités de la production horticole Rhône alpine. Il doit le faire en s'appuyant sur le lien privilégié que les paysagistes et les spécialistes des milieux naturels peuvent et doivent entretenir avec les producteurs. Il doit le faire aussi en s'appuyant sur une conception du développement durable qui met en avant l'utilisation de produits locaux et le rôle du végétal dans nos édifices environnementaux.

Cette implication revêt dans la vallée du Grésivaudan un caractère d'urgence particulièrement marqué.

**La reconversion de nombreux établissements de formation sur les thématiques du paysage place les établissements historiquement compétents dans ce secteur dans une situation de concurrence nouvelle qui ne sera pas sans conséquence.**

Les difficultés de recrutement que peuvent rencontrer nombre d'établissements traditionnellement orientés vers le secteur de la production agricole, combinées au dynamisme de la filière de l'aménagement paysager ont conduit ces dernières années à des prises de décisions opportunistes qui vont déboucher à l'avenir sur un doublement pour certains niveaux de qualification des flux de jeunes diplômés.

En terme d'environnement économique cette situation n'est pas sans conséquence. Le secteur du paysage est un secteur qui continue d'embaucher et d'exprimer un besoin de requalification de ses salariés. La question des débouchés n'en demeure pas moins posée et pour les établissements historiquement compétents dans ce secteur les interrogations iront croissantes.

Le défi de la qualité de la formation et de l'insertion professionnelle constituera encore plus un défi premier. La nécessité d'une régulation régionale sera cependant une question de première importance soumise aux autorités ayant en charge la définition des politiques de structures pédagogiques et d'investissement pédagogique.

## LES AXES STRATEGIQUES

### Les valeurs du projet d'établissement

Conformément aux orientations du projet national et du projet régional de l'Enseignement Agricole Public, le projet d'établissement s'appuie sur des principes et des valeurs partagées par l'ensemble de la communauté éducative.

- La laïcité, principe fondateur de l'Ecole de la République, qui oblige chaque équipe pédagogique à concilier neutralité, respect des consciences et ouverture du débat d'idées.
- La liberté qui doit conduire l'établissement à former des citoyens responsables, autonomes et respectueux des pratiques démocratiques.
- L'égalité qui doit inspirer les choix pédagogiques et les choix d'orientation et sur laquelle doit s'appuyer l'animation de la vie scolaire.
- La fraternité qui doit conduire tout un chacun à bannir toutes formes de discriminations et d'exclusion et qui doit guider l'établissement dans sa lutte contre la violence.

### Les orientations du 5<sup>ème</sup> SPNF

Le 5<sup>ème</sup> Schéma Prévisionnel National des Formations constitue le cadre national de référence pour élaborer les Projets d'établissement couvrant la période 2009-2014.

Si les premiers schémas s'étaient positionnés avant tout comme des cadres permettant l'examen et les décisions d'ouverture et fermeture de classes, la mise en œuvre de la déconcentration et plus récemment le sentiment d'inquiétude partagé par l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole, sentiment clairement mis en évidence par le rapport "l'enseignement agricole à la croisée des chemins" a conduit le ministère de l'Agriculture à asseoir ce 5<sup>ème</sup> schéma sur des considérations nouvelles plus en phase avec des interrogations de fond de la société : prise en compte du concept de "société de la connaissance", développement des nouvelles formes d'autonomie des établissements, émergence des préoccupations en matière de sécurité alimentaire et de développement durable, évolution sociologique des publics accueillis...

Centré sur un ensemble d'objectifs à dimension nationale, régionale ou locale, le 5<sup>ème</sup> schéma a été structuré autour de trois grands thèmes:

- le choix de la qualité
- la nécessité de l'innovation
- l'adaptation du pilotage...

Le 5<sup>ème</sup> schéma appelle aussi une déclinaison régionale (le PREA : Projet Régional de l'Enseignement Agricole) qui, lui, est chargée de fixer le cap en matière de structures pédagogiques.

Le projet d'établissement doit donc fonder sa légitimité et sa crédibilité sur une cohérence d'ensemble qui combine les objectifs locaux assignés par le 5<sup>ème</sup> schéma Prévisionnel National des Formations, le PREA Rhône Alpes et les objectifs exprimés par l'équipe éducative locale aux vues de l'analyse territoriale et des besoins éducatifs mis en lumière par le diagnostic.

### Quatre axes stratégiques pour asseoir le développement de l'établissement

**AXE1** : Conforter et promouvoir une structure pédagogique qui réponde aux attentes des jeunes, de leurs familles et des milieux professionnels.

**AXE 2** : Développer la qualité de la formation en misant sur la compétence des équipes pédagogiques, la qualité de l'organisation, l'innovation pédagogique et la qualité des installations

**AXE 3** : poursuivre l'ouverture de l'établissement sur son environnement – proche ou lointain – pour répondre aux défis du territoire et soutenir les démarches citoyennes des apprenants

**AXE 4** : Renforcer le fonctionnement de l'institution en s'appuyant sur la transparence et la confiance et en améliorant la communication interne et externe.

### **AXE1 : Conforter et promouvoir une structure pédagogique qui réponde aux attentes des jeunes, de leurs familles et des milieux professionnels.**

La structure pédagogique actuelle correspond aux vœux de l'établissement tels qu'ils ont pu être formulés par le Conseil d'administration notamment dans sa séance du 18 novembre 2008. L'ouverture du bac professionnel GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune), en confortant la composante « espaces naturels et ruraux » aux cotés de la composante « parcs et jardins » a permis de compléter cette palette dédiée à l'aménagement et au paysage.

Une culture d'ensemble, scientifique, technique, économique et artistique prenant en compte toutes les facettes de cette problématique d'ensemble que constitue l'aménagement des espaces dans ses rapports avec le paysage, les équilibres écologiques et les impératifs du développement durable doit donc devenir la référence de notre établissement.

C'est un enjeu marquant qui va devoir guider nos choix dans les années à venir : choix pédagogiques, choix d'intervention dans les domaines de l'expérimentation et du développement, choix dans les partenariats à promouvoir...

Dans un contexte contraint cette évolution a conduit le lycée à se séparer des filières scolaires du secteur production. Il eut été évidemment souhaitable de pouvoir conserver cette composante importante mais les contraintes de la rénovation de la voie professionnelle ont rendu nécessaire ce choix par ailleurs douloureux pour l'établissement.

Pour autant il importe que l'établissement conserve des liens forts avec la production horticole et maraîchère. Ces liens sont essentiels au bon fonctionnement de la filière aménagement. L'ancrage des « aménageurs » et des « gestionnaires de l'espace » dans une culture du végétal doit constituer un objectif surtout dans la période actuelle qui voit se relâcher les liens avec les facteurs agronomiques et écologiques.

Dans ce contexte l'établissement doit concentrer ses efforts de façon à :

#### **1 - conforter le « noyau dur » déjà créé.**

Passée la période des doubles flux liés à la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, ce « noyau » équilibré tant en terme qualitatif que quantitatif devra être consolidé en veillant :

- au bon équilibre entre la voie scolaire et l'apprentissage qui permet aux familles de bénéficier au sein du même établissement d'une pluralité de solutions pour obtenir les diplômes souhaités;

- au maintien des effectifs et donc des flux de « jeunes entrants » y compris dans les créneaux spécifiques développés par l'établissement. De ce point de vue la formation d'élagueur (Certificat de spécialisation) proposée par le CFPPA en formation continue et par la voie de l'apprentissage, formation qui s'est affirmée ces dernières années comme une formation « phare » et qui contribue largement à l'identité de l'établissement (complémentaire des autres formations professionnelles, vécue par les jeunes comme un « plus » indéniable dans l'offre de formation locale elle répond à une attente forte des milieux économiques) doit bénéficier d'une attention soutenue pour en assurer la pérennité et faire en sorte que son niveau de qualification réelle, plus proche du niveau IV que du niveau V, soit effectivement reconnu.
- au respect des pôles de compétences régionaux. Cette exigence devra conduire l'établissement à réagir avec fermeté aux initiatives qui, à la faveur d'opportunités diverses, pourraient amener à une remise en cause des équilibres pédagogiques régionaux. Le secteur du « paysage » est un secteur porteur qui peut susciter un intérêt pressant de la part d'établissements qui ont des difficultés de repositionnement. Conçues dans des stratégies à court terme qui ne privilégient pas la qualité de l'offre de formation, ces initiatives peuvent être lourdes de conséquences pour l'EPLEFPA de Grenoble Saint Ismier..
- à mettre en place autant que faire se peut les structures pédagogiques de soutien pour que les élèves et apprentis qui ont le plus de difficultés puissent réussir le bac professionnel : « BEAP spécifique » permettant aux élèves d'obtenir le diplôme en quatre ans, soutien au CAPA par apprentissage qui doit garantir l'accès à des qualifications supérieures pour les meilleurs éléments.

Des efforts importants doivent aussi être entrepris pour que la filière technologique retrouve un rythme de recrutement plus conforme aux ambitions de l'établissement et au potentiel démographique de la région. Ces efforts sont essentiels pour l'image et l'équilibre de l'établissement. L'information auprès des collèges et le recrutement en Seconde Générale et Technologique revêtent de ce point de vue une importance capitale et devront faire l'objet d'investissements conséquents et ciblés. Le travail partenarial avec les collègues de l'Education Nationale au sein du bassin de formation doit être approfondi.

## 2- promouvoir de nouvelles formations

Au delà des efforts qui doivent être consacrés pour maintenir autant que faire se peut le Bac Professionnel "Pépinière" en apprentissage, une réflexion est à engager pour proposer une formation post bac de type "Certificat de Spécialisation" orientée sur la production des végétaux et les techniques de la pépinière. Cette formation peut rencontrer auprès des jeunes plus de succès que l'entrée à un niveau V et rendre ainsi plus de services à la profession qui est effectivement soucieuse de l'avenir de ses formations.

De la même façon il convient que l'établissement maintienne le cap sur le maraîchage et même amplifie les efforts en faveur de cette production stratégique dans un environnement péri-urbain.

Dans la voie générale et technologique l'éventualité d'une deuxième filière BTS en rapport avec les espaces naturels et ruraux doit sérieusement être étudiée de façon à ce que, à plus long terme, le potentiel de l'établissement soit complètement valorisé et bien mis au service du développement du territoire.

Enfin, une deuxième licence professionnelle, évoquée depuis plusieurs années devra aussi être mise à l'étude..

## AXE 2 : Développer la qualité de la formation en misant sur la compétence des équipes pédagogiques, la qualité de l'organisation, l'innovation pédagogique et la qualité des installations

La qualité est un choix national rappelé par 5eme Schéma National Prévisionnel des formations. Le travail déjà engagé dans ce sens par l'établissement s'est concentré sur trois objectifs :

- un objectif de réussite de la rénovation de la voie professionnelle qui doit permettre en s'appuyant sur l'appropriation des référentiels et leurs contextualisation territoriale de promouvoir une pédagogie active basée sur l'innovation, le contact avec le réel, l'autonomie de l'apprenant et la complémentarité des voies de formation;
- un objectif de changement organisationnel qui doit permettre, en s'appuyant sur la conception et la régulation des processus organisationnels, de donner la possibilité aux acteurs de projeter leurs motivations dans la nouvelle organisation aussi bien du point de vue des enseignements que de la vie scolaire et de donner du sens à la gestion du temps;
- un objectif d'adaptation du mode de management mettant en avant les compétences des responsables (coordonnateurs, profs principaux, responsables de projets et administratifs), l'utilisation des NTI et les partenariats avec des experts extérieurs.

Ce travail doit être poursuivi et amplifié dans les domaines de l'accueil, de l'orientation et de l'aide à l'insertion en s'appuyant sur la compétence des équipes pédagogiques, l'innovation pédagogique et la qualité des installations

### 1 - La compétence de tous

La compétence disciplinaire des enseignants et formateurs qu'elle s'exerce dans le domaine général ou dans les domaines professionnels reste le pilier de la qualité des formations. L'entretien de ces compétences doit donc rester un souci assumé par l'établissement.

Mais les évolutions de l'école placent les équipes éducatives devant de nouvelles nécessités : celles du travail en équipe, de l'utilisation des nouvelles technologies ainsi que la nécessité de la mise en œuvre de compétences liées à l'accueil et au tutorat et à l'individualisation des parcours de formation.

La réaffirmation des principes d'autorité conciliés avec les objectifs de développement de la personnalité et d'éducation aux principes démocratique qui constitue un souci

permanent de l'ensemble de l'équipe éducative doit aussi être pris en compte.

La complémentarité des compétences, leur mise en perspective dans le cadre d'objectifs forts et clairement explicités doivent être au centre des préoccupations de l'établissement.

Ces objectifs concernent tous les acteurs de l'établissement. Les enseignants et formateurs sont évidemment directement concernés. Mais les agents en charge de l'animation de la vie dans l'établissement (CPE, CVS, AE) sont aussi appelés à occuper une place essentielle. Tout comme les agents administratifs et techniques dont le rôle ne cesse de croître et aux lesquels les autorités qui les encadrent (État et Conseil Régional) doivent consacrer une attention toute particulière en matière de formation.

## 2 – les changements organisationnels et l'innovation

Ces changements doivent promouvoir une vision globale de l'autonomie et du pilotage pédagogique. L'autonomie ne peut pas résulter uniquement d'un cadre concédé. C'est aussi une démarche des acteurs locaux qui s'engagent collectivement pour déterminer les formes, les conditions et les effets de l'action éducative.

L'autonomie de l'établissement doit donc être conçue comme une démarche qui reconnaît l'autonomie des acteurs et place au centre de son management la négociation et la coopération en vue d'optimiser le pilotage pédagogique. Le développement d'un management participatif et de la relation contractuelle nécessite de nouveaux modèles organisationnels et repose d'abord sur la volonté de tous et le respect de chacun, nécessaires à une confiance minimum.

Les EPLEFPA du fait de leur cadre réglementaire et de leur mode de gouvernance peuvent être propices à une telle évolution. A contrario celle-ci peut être considérée comme étant l'une des conditions du maintien du « modèle EPLEFPA ».

La rénovation de la voie professionnelle constitue une opportunité pour engager cette démarche. Les temps forts à l'année, l'initiative donnée aux EPL pour décliner une partie des enseignements constituent autant de facteurs de motivation pour innover sur le plan de l'organisation.

Le projet entend donc agir conjointement sur

- la pratique pédagogique en tant que mode de production de l'interaction apprenant – "appreneur"
- l'organisation en tant que système d'objectifs, de structures et de techniques fixant enjeux, ressources et contraintes

- la culture en tant que système de représentation générateur de cohésion et de changement

## 3 - la qualité des installations

L'exploitation dans sa vocation de pépiniériste doit rester le support privilégié de la "culture du végétal" que l'établissement doit s'efforcer de promouvoir. Pour les jeunes en formation mais aussi en tant que support d'expérimentation et de développement, l'exploitation doit permettre de maintenir un lien pratique avec le matériel végétal tout à fait indispensable.

Articulés avec le parc, les serres et la pépinières pleine terre constituent un ensemble à forte pertinence pédagogique. En effet, ce modèle est utilisé par de nombreuses collectivités locales dans leur politique d'aménagement. Il pourrait connaître dans les années à venir de nouveaux développements. De leur côté les professionnels du paysage continuent pour nombre d'entre eux d'entretenir des structures comportant un volet production. La réalité d'un modèle économique associant la production et les activités d'aménagement n'est donc pas à démontrer.

L'établissement a la chance de posséder un parc de qualité, support de son activité pédagogique. Le maintien des deux activités, l'aménagement et l'entretien du parc d'un côté, la production de végétaux de l'autre et le regroupement de ces deux activités sous l'autorité unique du Directeur d'exploitation doit donc constituer un atout majeur pour l'établissement.

Sur cette base l'établissement doit s'efforcer de convaincre les autorités et les financeurs d'accorder à l'exploitation et au parc les moyens propres à en faire l'outil moderne et efficace dont tout le monde a besoin.

**Il n'en reste pas moins que l'enjeu principal des prochaines années, comme l'a montré le diagnostic, continue de résider dans la création d'un véritable plateau technique et dans la réhabilitation des installations sportives qui, on le sait, ne permet plus à l'établissement d'offrir la qualité de prestations attendue.**

**AXE 3 : poursuivre l'ouverture de l'établissement sur son environnement – proche ou lointain – pour répondre aux défis du territoire et soutenir les démarches citoyennes des apprenants.**

Le troisième enjeu fort auquel est confronté l'établissement est celui de son articulation à son territoire. La vallée du Grésivaudan, les massifs montagneux qui la bordent (Chartreuse et Belledonne) et l'agglomération grenobloise, territoires de proximité de l'établissement, connaissent une forte implication dans les problématiques d'aménagement et de maîtrise / construction de leur paysage.

L'adoption par la nouvelle Communauté de commune Le Grésivaudan (47 communes couvrant de Montbonnot à Pontcharra le fond de vallée et les balcons de Chartreuse et de Belledonne) d'une charte paysagère en est l'une des illustrations marquantes. L'attention reconnue qu'accorde la ville de Grenoble ("4 fleurs") à ses parcs et jardins et à son fleurissement en est une autre. La présence sur ce territoire de plusieurs "espaces naturels sensibles", la proximité des parcs naturels de Chartreuse et du Vercors et des deux parcs nationaux de l'Oisans et de la Vanoise témoignent de la forte prise en compte des problématiques liées aux espaces naturels.

Les questions relatives à l'eau (aménagement des berges de l'Isère), aux corridors écologiques et à la gestion des risques naturels complètent un ensemble dans lequel aménagement et développement durable ont vocation à occuper une place de plus en plus centrale.

Cet ensemble qui présente l'originalité de proposer sur un espace concentré une très grande variété de problématiques (de l'urbain, du péri urbain, du rural montagnard, des espaces naturels protégés de toutes tailles...) a été retenu par la prospective "Nouvelles ruralités à l'horizon 2030" pour décrire l'un des quatre scénarios d'évolution de la ruralité (cf. annexe). Cet environnement constitue pour l'établissement un atout majeur. Il lui impose à contrario une obligation forte en terme de partenariat. Les sollicitations nombreuses que le territoire adresse à l'établissement montrent à quel point cette exigence est forte.

Celle-ci peut se décliner sur plusieurs axes :

- contribuer aux initiatives qui visent à développer l'éducation et la formation à l'environnement (compréhension des équilibres naturels, promotion des comportements éco citoyens)
- participer aux travaux de recherche et d'innovation sur les nouveaux défis des territoires (agriculture, aménagement, bio diversité...)

- participer aux actions culturelles prenant pour objet le développement durable des territoires (préservation des paysages, relations avec la nature...)
- contribuer aux efforts du territoire pour réorganiser et stimuler la production et la consommation de produits locaux à haute valeur environnementale
- participer aux travaux d'observatoire des espaces et milieux naturels

C'est dans cette perspective que doit s'inscrire le travail sur l'exploitation agricole et le parc. L'évolution du positionnement et de l'identité de l'établissement soulève inévitablement la question de la légitimité de l'exploitation. Évoqué par les enseignants, les partenaires ainsi que par la DRAAF, ce sujet mérite une attention toute particulière.

L'exploitation a enregistré en l'espace de deux ans un rétablissement marqué qui lui permet d'afficher des résultats financiers qui la rapprochent plus rapidement que prévu de l'équilibre budgétaire. Ce résultat reste fragile mais montre que économiquement parlant cette exploitation recalibrée dans ses activités, peut, tout en conservant une activité forte dans le domaine de la pépinière, avoir un réel avenir. Il convient donc de réaffirmer fortement l'utilité de ce centre constitutif et de délimiter les nouveaux enjeux qu'il a à relever.

Au delà de sa mission d'animation territoriale et d'expérimentation cette démarche d'ouverture doit être porteuse de sens pour offrir aux apprenants les conditions d'un plein épanouissement citoyen.

En effet c'est dans l'ouverture au monde et dans la confrontation avec les objets réels que les jeunes pourront développer leur personnalité et leur sens de la société. Cette approche s'inscrit pleinement dans la tradition de l'enseignement agricole que l'établissement souhaite défendre et promouvoir.

A cet égard l'engagement de l'établissement dans l'opération « lycée écoresponsable », dans les projets nationaux « alimentation », dans les actions péri-éducatives « demain en main » et dans ses partenariats avec les milieux culturels locaux constituent des priorités dans lesquels l'établissement entend s'investir pleinement.

Cet engagement doit être conduit au travers de projets fédérateurs que l'établissement doit s'attacher à mettre en forme en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'établissement, enseignants et formateurs, vie scolaire, agents administratifs et techniques, chargés de mission de l'établissement mais sans oublier les premiers concernés que sont les apprenants et leurs familles:

- un projet culturel dont les enseignants d'éducation socioculturelle doivent être les moteurs mais qui doit associer toutes les parties de l'établissement;
- un projet de vie scolaire et de vie dans l'établissement qui doit s'appuyer sur la complémentarité avec le travail des enseignants et formateurs pour promouvoir le travail individuel des apprenants mais qui doit aussi s'attacher aussi à prévenir les conduites à risques et les incivilités et à rendre plus épanouissante la vie au sein de l'établissement;
- un projet de développement des pratiques de développement durable reprenant les principes de l'Agenda 21

#### **AXE 4 : Renforcer le fonctionnement de l'institution en s'appuyant sur la transparence et la confiance et en améliorant la communication interne et externe.**

Dans le contexte de décentralisation et de déconcentration des politiques nationales et régionales et d'affirmation de l'autonomie des établissements, la qualité du fonctionnement de l'institution et de son pilotage représente un enjeu stratégique.

Cette qualité repose en premier lieu sur le fonctionnement des institutions internes : conseil d'administration, conseil intérieur, conseil de centre et conseil d'exploitation, conseil des délégués des apprenants, commissions diverses. La multiplication des instances et des réunions peut constituer un obstacle au dynamisme et à la réactivité de l'institution. La qualité du travail administratif et le respect des règles de décision constituent à bien des égards le moyen de se prémunir des excès d'un tel fonctionnement. Préserver les moyens administratifs tant quantitativement que qualitativement représente donc un objectif majeur pour l'établissement.

Des progrès importants ont été accomplis par l'équipe administrative mais aussi par les autres catégories de personnel pour consolider et formaliser les procédures de l'établissement. Ce faisant le fonctionnement a été rendu plus transparent et plus efficace dans de nombreux domaines. Cet effort doit être poursuivi et amplifié en misant sur les compétences professionnelles de tous les agents et en continuant de substituer à la « tradition orale » les réflexes de mise en forme écrite des règles et procédures de fonctionnement.

La qualité des installations des bâtiments généraux et de l'internat contribue aussi grandement, comme l'a montré le diagnostic, à la qualité du fonctionnement général et à la notoriété de l'établissement. Le dévouement et la compétence des agents chargés de l'entretien et de la maintenance doivent être soulignés. La précarisation et le turn over importants dans ces catégories de personnel représentent cependant un défi qui pèse de plus en plus lourd. Au delà des difficultés que cela engendre pour les personnes concernées cette situation est consommatrice de temps, d'énergie et est source de dysfonctionnements. Pour l'établissement il est important que des solutions puissent être trouvées afin de garantir la stabilité du fonctionnement matériel. Ce qui suppose un dialogue rapproché avec les services régionaux en charge de ces agents (principalement le Conseil Régional).

Enfin, élément clé de la vie quotidienne, la restauration doit continuer d'être au centre des préoccupations avec le double souci de toujours améliorer la qualité des prestations rendues et de valoriser l'approvisionnement local dans une perspective durable.

La qualité de l'infrastructure informatique de l'établissement tant sur le plan de l'équipement que de sa mise en œuvre par une équipe particulièrement compétente constitue un atout reconnu. C'est ce qui a permis de passer le cap de nombreux défis. Les enjeux de la communication tant interne qu'externe renforcent l'importance de cet outil. Le recours aux espaces numériques de travail va dans les prochaines années induire de nombreux changements et offrir de réelles opportunités. L'établissement doit être prêt à franchir sans retard les nouveaux caps de cette évolution. La qualité de ses installations en matière de documentation constituera à cet égard un enjeu décisif.

Dans cette perspective et au delà des évolutions techniques et administratives, trois éléments s'avéreront décisifs

1- la confiance que les uns et les autres s'accorderont entre eux

2- la qualité de la communication interne à l'établissement

3- l'effort de communication externe que l'établissement doit fournir

Ces trois objectifs constituent des défis en terme de management. Ils supposent la transparence, le dialogue et une prise de responsabilité partagée par tous les acteurs de l'établissement.

## LE PROGRAMME D'ACTION

Ce programme rassemble les actions envisagées sur chacun des axes thématiques. S'y ajoutent des actions transversales essentielles à la bonne marche de l'ensemble.

La formalisation des actions est une étape indispensable dans la perspective de rendre opérationnel le Projet d'Etablissement et d'en permettre le suivi et l'évaluation.

## Conclusion

Loin d'être un document formel, ce projet d'établissement s'inscrit dans une logique de mise en perspective de l'identité et des projets concrets d'une communauté éducative nécessairement en mouvement.

De ce fait même il illustre une confrontation au réel qui peu ou prou s'impose lors de chaque prise de décision. Il s'agit en premier lieu de la réalité d'aujourd'hui. Celle que l'on peut décrire et analyser – mais c'est aussi la confrontation aux réalités de demain et d'après demain sur lesquelles pèsent, on le sait, beaucoup d'incertitudes.

Daté et compté ce projet d'établissement qui se fixe 2015 pour horizon permet de prendre un certain nombre de rendez-vous : des rendez-vous internes à l'établissement mais aussi des rendez-vous avec tous les partenaires extérieurs, en premier lieu les autorités de tutelle.

## ACTIONS LIEES A DES AXES THEMATIQUES

### AXE 1 : Conforter et promouvoir une structure pédagogique qui réponde aux attentes des jeunes, de leurs familles et des milieux professionnels.

	Nature de l'action	Objectifs	Contenus	Services impliqués	Principaux partenaires
11	Promouvoir la filière technologique	Communiquer sur la filière technologique (2de G&T et STAV) auprès des collèges et CIO de la Communauté de Communes du Grésivaudan et de l'agglomération grenobloise de façon à retrouver dans cette filière un effectif plus conforme au potentiel démographique de la région et aux spécificités induites par l'établissement (section sportive rugby, section européenne, activités liées aux sports de montagne)	Rédaction de plaquettes d'information Participation aux réunions dans les collèges et aux manifestations d'information des familles Action dans la presse Contenu du site web de l'EPL	Administration Equipe pédagogique de la filière technologique Documentalistes des collèges	Collèges (équipes pédagogiques), CIO, AFDET, Réseaux des documentalistes, organisateurs des salons Fédérations sportives
12	Synergie Lycée- CFPPA dans la filière professionnelle aménagement	Renforcer la coordination entre le lycée et le CFPPA pour préserver la structure pédagogique actuelle et conforter les flux actuels en CAP et Bac Pro : - actions pédagogiques communes - orientation des jeunes ... Organiser la communication et le recrutement dans la filière professionnelle en améliorant la synergie entre le lycée et le CFPPA (service aux familles)	Etudes de flux Dossiers auprès de l'autorité académique Coordination des équipes lycée et CFPPA	Coordonnateurs Equipes pédagogiques du lycée et du CFPPA	Collèges et CIO Chambres consulaires APECITA AFDET
13	Spécialisation post bac en production de pépinière	Proposer dans le cadre d'un SIL puis d'un CS (structure d'accueil le CFPPA) une formation post-bac destinée à des titulaires de bac pro des secteurs horticoles ou connexes à l'horticulture (aménagement, TC ...) en vue de leur permettre une qualification spécialisée dans la production de végétaux d'ornements	Etude d'opportunité Dossier auprès de l'autorité académique Réunions de concertation avec les professionnels	CFPPA Enseignants et formateurs spécialisés	FNPHP Chambre d'agriculture Autres EPL (La Tour du Pin, Romans)
14	Nouvelle filière BTS dans le domaine du paysage appliqué aux espaces naturels et ruraux	Prolonger l'offre de formation de l'établissement dans le domaine de la gestion des espaces naturels et de la faune en proposant une filière BTS GPN (en 1 an ou 2 ans) cohérente avec une offre de formation régionale et permettant le développement de ce secteur d'activité dans les territoires des alpes du nord (innovation pédagogique)	Etude d'opportunité Dépôt de dossier Préfiguration d'une équipe pédagogique	Equipe pédagogique	Organisations professionnelles (UNEP, Associations, Collectivités) Autres EPL (La Côte, Vienne ...)
15	Organisation du BTS dans la perspective de l'espace européen de l'enseignement supérieur	Préparer le futur dispositif d'organisation des cursus BTS incluant le système des crédits transférables et accumulables (ECTS) et la semestrialisation	Groupe de travail et expérimentation	Equipe pédagogique BTS	DGER DRAAF

16	Licence professionnelle et master pro	Etudier la faisabilité d'une nouvelle licence professionnelle dans le domaine du paysage appliqué aux espaces naturels et ruraux et d'un prolongement de la licence pro GAP sur un master pro	Groupes de travail Etude d'opportunité Dossier	Equipe pédagogique licence pro	Université Joseph Fourier (UFR Bio et géographie) EPLEFPA La Côte
17	Ouverture internationale des formations	Renforcer l'ouverture à l'internationale des formations de l'établissement en : - confortant la présence de l'établissement dans le dispositif LEONARDO - améliorant la mobilité à l'internationale des étudiants - développant les échanges avec des écoles analogues de l'UE - poursuivant le développement de la section européenne de la filière STAV - poursuivant les voyages d'étude à l'étranger des classes de terminale	Conventions Réunions d'information des apprenants Missions à l'étranger Renforcement des compétences linguistiques des enseignants Gestion des mobilités	Administration Chargé de mission Equipes pédagogiques	Dispositifs d'appui européens Ecoles de l'UE
18	Organisation des réseaux et pôles de compétences en Rhône Alpes	Poursuivre les coopération entre établissements de la filière « horti-paysage » notamment dans le cadre du réseau des CFPPA RESORA et du réseau des exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPL de façon à conforter l'offre de formation et de services des établissements publics d'enseignement agricole en région.	Conventions entre EPLEFPA Coopération des équipes et notamment des chargés d'ingénierie de formation  <b>Projet de l'exploitation</b>	Administration Equipes pédagogiques Exploitation	EPLEFPA de Rhône Alpes DRAAF Organisation professionnelles
191	Consolidation des UC proposées dans le cadre du BP REA (CFPPA)	Compléter et adapter l'offre de formation du CFPPA dans la perspective d'un soutien au développement de l'agriculture dans le Grésivaudan et l'Y Grenoblois (agricultures périurbaines) : activités de maraîchage notamment, commercialisation en réseau (AMAP...)		CFPPA Chargé d'IF Equipes pédagogiques du CFPPA	CFPPA de Rhône Alpes
192	Formation des élagueurs	Proposer une évolution de la formation dans le sens d'une reconnaissance de niveau IV	Groupe de travail national	CFPPA Equipe pédagogique	DGER Profession
193	Accès à des qualifications complémentaires ou à des bi qualification	Conforter les dispositifs permettant aux apprenants de l'établissement d'acquérir durant le temps de leur formation des qualifications complémentaires renforçant leur employabilité : diplôme d'AMM, CACES, SST ...	Projet AMM (Accompagnateur en moyenne montagne) SST, CACES	Equipe pédagogique Enseignants EPS	Jeunesse & Sport Acteurs locaux

**AXE 2 : Développer la qualité de la formation en misant sur la compétence des équipes pédagogiques, la qualité de l'organisation, l'innovation pédagogique et la qualité des installations**

	Nature de l'action	Objectifs	Contenus	Services impliqués	Principaux partenaires
201	Contenu de l'action pédagogique et éducative	<p>Promouvoir en s'appuyant sur une organisation pédagogique souple, coordonnée et individualisée et en valorisant pleinement les perspectives d'apprentissage pratique que peuvent offrir l'exploitation horticole et un plateau technique rénové :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les priorités repérées pour l'enseignement scientifique et technique</li> <li>- l'éducation au développement durable</li> <li>- un lien renforcé entre les apprentissages pratiques et les apprentissages théoriques</li> <li>- un accès à tous à la culture sous toutes ses formes</li> <li>- l'apprentissage de l'autonomie notamment par le biais d'une pédagogie de projet</li> <li>- le goût des responsabilités</li> <li>- une plus grande implication des familles</li> </ul> <p>Promouvoir des dispositifs innovants permettant de mieux prendre en compte, dans le respect des programmes, les attentes et motivations des apprenants (« feed back » pédagogique)</p>	<p>Enseignement scientifique et technique (priorités) :  <i>Connaissance du Végétal et des végétaux</i>  <i>Ecologie du paysage</i></p> <p>EDD :  <i>Engagement dans le plan « lycée écoresponsable »</i>  <i>Actions en faveur de la biodiversité</i></p> <p><b>Projet culturel de l'établissement</b>  <b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b>  <b>Projet de l'exploitation</b>  <b>Charte de développement durable</b></p>	Administration Equipe pédagogique Equipe vie scolaire Exploitation	Partenaires professionnels Partenaires culturels
202	Orientation et lutte contre le décrochage scolaire	<p>Renforcer les actions permettant aux élèves et apprentis et à leurs familles de mieux maîtriser leur choix d'orientation et d'insertion professionnel</p> <p>Renforcer les actions de suivi individuel des élèves et apprentis par les enseignants, formateurs et les services de la vie scolaire ou de centre pour prévenir les risques d'exclusion</p>	<p>Actions d'information auprès des jeunes et de leurs familles (publications, réunions, conseils)</p> <p><b>Projet « vie scolaire » et « vie de centre »</b></p>	Administration Equipe pédagogique Equipe vie scolaire	APECITA CIO, Rectorat Réseaux de lutte contre l'exclusion scolaire
211	Formation des enseignants et des formateurs	<p>Dans les champs disciplinaires, priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux compétences liées à la faune (domaine nouveau pour l'établissement),</li> <li>- aux techniques d'aménagement relevant du développement durable (gestion différenciée de espaces verts, génie écologique, plan Ecophyto, techniques de l'agrobio...)</li> <li>- à l'usage des nouvelles technologies</li> <li>- aux compléments de formation linguistique</li> </ul> <p>Dans les domaines de la pédagogie, priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux formations permettant aux enseignants d'améliorer leur pratique pédagogique dans les nouveaux contextes pédagogiques et éducatifs (coaching pédagogie, suivi individualisé, tutorat ...)</li> <li>- aux actions permettant aux enseignants et formateurs d'échanger</li> </ul>	<p>Offre de formation de la DGER.</p> <p>Actions organisées en Rhône Alpes dans le cadre du PREA et du projet « EAP »</p> <p>Séminaires internes</p> <p>Groupes de « pairs »</p>	Administration Equipe pédagogique	DGER Conseil Régional Personnes ressources Organisations professionnelles

		<i>entre eux et de bénéficier des effets positifs des dispositifs d'appui (groupe de parole, échanges entre équipes pédagogiques de plusieurs établissements ...)</i>			
212	Dispositif de formation des formateurs	Etudier la possibilité d'adhérer au FAFSEA et contribuer à la mise en place de dispositifs qualifiants de niveau licence de façon à offrir plus de possibilités de formation aux formateurs notamment sur le plan de la promotion sociale et en vue de répondre aux nouvelles exigences réglementaires de qualification des formateurs	Etude d'opportunité		FAFSEA
221	Organisation des équipes pédagogiques du lycée dans la perspective de la réforme des lycées et de la rénovation de la voie professionnelle	Poursuivre le travail engagé en vue <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'optimiser la répartition fonctionnelle des tâches entre les coordonnateurs, les professeurs principaux, les responsables de stages, les chefs de projet... ;</li> <li>- d'assurer une meilleure utilisation du temps notamment dans la perspective d'un meilleur suivi des stages en entreprise</li> <li>- de proposer un cadre plus propice à l'innovation pédagogique</li> <li>- de généraliser les guides de bonnes pratiques dans les différentes domaines de l'action pédagogique et éducative</li> </ul>	Action sur les EDT <b>Mise en œuvre de l'ENT</b> Organisation des réunions <ul style="list-style-type: none"> <li>- des enseignants</li> <li>- par filière</li> <li>- des coordonnateurs</li> <li>- des prof principaux</li> <li>- ....</li> </ul> Programmation de moyens matériels	Administration Coordonnateurs Professeurs principaux Responsables des stages Equipe pédagogique Equipe vie scolaire TEPETA informat.	Eduter DRAAF EPLEFPA de Rhône Alpes
222	Evaluation des dispositifs pédagogiques	Mettre en place des dispositifs d'évaluation s'appuyant <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur l'autoévaluation des équipes</li> <li>- sur les entretiens d'évaluation personnelle</li> </ul> de façon à pouvoir produire une approche systématique de l'évolution des compétences individuelles et collectives (lien avec les plans de formation)		Administration Equipe pédagogique Equipe vie scolaire	Eduter
23	Synergie et cohérence entre les activités d'enseignement, de formation et la vie scolaire	Renforcer le lien entre les coordonnateurs et professeurs principaux et les services de la vie scolaire et de centre de façon à <ul style="list-style-type: none"> <li>- s'assurer d'un meilleur suivi individuel des élèves et des apprentis</li> <li>- renforcer le lien à l'intérieur des équipes</li> <li>- mieux prévenir les aléas de la formation (risque de décrochage, situations de handicap)</li> <li>- améliorer les relations avec les familles</li> <li>- offrir aux apprenants une meilleure lisibilité et une meilleure maîtrise de leur parcours de formation</li> </ul>	<b>Mise en œuvre de l'ENT</b> Régularité et contenu de l'information des familles  <b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b> <b>Projet culturel de l'établissement</b>	Administration Coordonnateurs Professeurs principaux Responsables des stages Equipe vie scolaire TEPETA informat	Eduter Personnes ressources
24	Organisation des équipes pédagogiques du CFPPA	Mettre en place la fiche de service des formateurs et poursuivre l'organisation du CFPPA dans l'optique <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une planification optimum de la charge de travail des formateurs</li> <li>- d'un renforcement de l'activité d'organisation de stages courts</li> </ul>	Mise en œuvre et approfondissement du protocole. Mise en œuvre d'outils d'organisation	CFPPA Equipe pédagogique du CFPPA	CFPPA de Rhône Alpes (RESORA) DRAAF
25	Organisation de l'internat	Organisation de l'internat de façon à favoriser le travail personnel des élèves et apprentis et l'apprentissage de l'autonomie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réaménager les rythmes de l'internat</li> <li>- réaménager les locaux</li> <li>- coordonner le travail des enseignants et des assistants d'éducation</li> </ul>	<b>Mise en œuvre de l'ENT</b> <b>Projet « vie scolaire » et « vie de centre »</b> : charte du travail à l'internat Organisation du temps de travail des AE	Administration Equipe vie scolaire	Eduter Conseil Régional

26	Équipement pédagogique des salles de classe et du CDI	Poursuivre l'équipement des salles de classes de façon à ce que toutes les classes soient équipées d'un matériel fixe de vidéoprojection. Amplifier la mise en réseau des différents locaux (salles de cours, CDI, bureaux) de façon à optimiser l'utilisation des ressources éducatives	Dossiers d'équipement Mobilisation de la taxe d'apprentissage	Administration	Conseil Régional
271	Transports des élèves dans le cadre des activités d'enseignement	Améliorer le système des transports à partir d'une étude précise des besoins et des différentes solutions logistiques			Sociétés de transport Com com Conseil Régional
272	Moyens de transport à disposition des personnels	Maintenir le parc de véhicules de l'établissement en bon état en construisant un nouveau garage	Dossier d'équipement	Administration	Conseil Régional
28	Plateau technique de l'établissement	Obtenir que dans les cinq ans à venir l'établissement puisse être doté d'un plateau technique conforme aux attentes pédagogiques de l'établissement et aux exigences de sécurité	Dossier présenté au PPI <b>Projet de l'exploitation</b>	Administration	DRAAF - Inspection Conseil Régional
29	Installations sportives	Permettre aux élèves et apprentis d'avoir une pratique sportive en installations couvertes se rapprochant des normes préconisées (70%) en utilisant des gymnases ou piscines existants puis à terme une installation dédiée à l'établissement	Conventions avec les collectivités environnantes Dossier de reconstruction d'un gymnase	Administration Enseignants EPS	CCG Conseil Régional Communes

**AXE 3 : Poursuivre l'ouverture de l'établissement sur son environnement – proche ou lointain – pour répondre aux défis du territoire et soutenir les démarches citoyennes des apprenants.**

	Nature de l'action	Objectifs	Contenus	Services impliqués	Principaux partenaires
31	Lien avec les milieux professionnels	<p>Renforcer les liens avec les organisations professionnelles du paysage (entreprises du paysages, professionnels de l'horticulture, organisations professionnelles agricoles, entreprises et associations de protection de la nature ...) de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir les métiers de ces différents secteurs</li> <li>- partager une vision des évolutions et des besoins de ces secteurs</li> <li>- développer des actions communes dans les domaines de l'expérimentation, de la promotion des techniques</li> <li>- permettre aux élèves, apprentis et stagiaires de profiter de l'expérience des professionnels</li> </ul> <p>Renforcer les liens avec l'université, les instituts techniques et les organismes de recherche de façon à participer sur le plan local et national aux efforts d'innovation nécessaires au développement de la filière aménagement et du territoire.</p>	<p>Participation active, notamment de l'exploitation horticole, aux manifestations organisées par les OP</p> <p>Participation active, notamment de l'exploitation horticole, aux structures professionnelles (notamment celles qui ont en charge l'expérimentation et le conseil technique)</p> <p>Interventions des professionnels dans les formations</p> <p><b>Projet de l'exploitation</b></p>	<p>Tous services</p> <p>Y compris accueil entretien-restauration (importance de la fonction)</p>	<p>Organisations professionnelles et associations du paysage, des milieux naturels et de l'agriculture</p> <p>Instituts et centres techniques RATHO ...)</p> <p>INRA, CEMAGREF, Univesité</p>
32	Lien avec les collectivités	<p>Renforcer les liens avec les collectivités et plus particulièrement celles qui représentent le territoire de proximité (Communauté de communes Le Grésivaudan, Metro ...) de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- partager une vision des évolutions et des besoins du territoire</li> <li>- développer des actions communes dans le but de promouvoir un développement durable (activités agricoles, aménagement et entretien de l'espace et des sites naturels ...)</li> <li>- permettre aux élèves, apprentis et stagiaires de participer à la vie du territoire et de profiter des initiatives citoyennes et solidaires</li> </ul>	<p>Participation active aux manifestations organisées par les collectivités (journées à thèmes, colloques ...)</p> <p>Participation active aux commissions et groupes de travail locaux (jury du fleurissement par exemple)</p> <p>Interventions des élus et responsables d'association dans les formations.</p> <p><b>Projet culturel de l'établissement</b></p> <p><b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b></p> <p><b>Projet de l'exploitation</b></p>	<p>Tous services</p> <p>Y compris accueil entretien-restauration (importance de la fonction)</p>	<p>Conseil général Communes</p> <p>Communautés de communes</p> <p>Services administratifs</p> <p>Associations</p>
33	Ingénierie de formation	<p>Renforcer les capacités d'ingénierie de formation, notamment au niveau du CFPPA, de façon à pouvoir répondre d'une façon rapide et efficace aux besoins des entreprises et collectivités dans les champs de compétences de l'EPL</p>	<p>Intervention des chargés d'ingénierie de formation du CFPPA</p> <p>Actions de formations courtes (GED, Ecophyto ...)</p> <p><b>Projet de l'exploitation</b></p>	<p>Administration CFPPA</p> <p>Chargés d'IF</p>	<p>Entreprises</p> <p>Elus et responsables administratifs</p>
34	Expérimentation et développement	<p>Renforcer en lien avec les structures de recherche et de développement les capacités d'expérimentation, d'expertise et de conseil, notamment au niveau</p>	<p>Achever la certification « bio » de l'EH et assurer la vulgarisation des résultats</p>	<p>Administration</p> <p>Exploitation</p>	<p>Entreprises</p> <p>Elus et responsables</p>

		de l'exploitation horticole et du parc de façon à <ul style="list-style-type: none"> <li>- pouvoir répondre d'une façon rapide et efficace aux besoins des entreprises et collectivités</li> <li>- contribuer au maintien (développement ?) de la filière horticole rhône alpine</li> </ul>	Poursuivre les études sur la valorisation de la production locale de végétaux. Poursuivre et amplifier les actions d'audit et conseil dans les domaines de la GED, des plans de fleurissement ... Plans d'action avec les centres de recherche et d'expérimentation de la filière <b>Projet de l'exploitation</b>	Enseignants et formateurs chargés de mission	administratifs
35	Le développement durable	Poursuivre et amplifier, en lien avec l'action pédagogique et éducative (Lycée Ecoresponsable) les actions ayant pour objectif le développement durable : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>l'aménagement et la gestion du parc</i></li> <li>- <i>la conversion AB de l'exploitation horticole</i></li> <li>- <i>le suivi des bilans carbone, économie d'énergie et traitement des déchets</i></li> <li>- <i>la mise en œuvre des techniques de mesure de l'empreinte écologique de l'établissement</i></li> <li>- <i>le recours aux produits locaux dans la restauration collective</i></li> <li>- <i>le compostage des biodéchets de la restauration et des déchets verts du parc</i></li> </ul>	Programmes d'action pluri annuel dans les différents domaines  <b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b> <b>Projet de l'exploitation</b>  <b>Projet de charte de développement durable (agenda 21 ?)</b>	Tous services	Collectivités (élus et SA) Organismes professionnels FRAPNA, LPO, FREDON CCG, ADAYG et ADABEL
36	Réseaux des EPL de Rhône Alpes	Renforcer la participation de l'établissement dans les réseaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- RESORA « Horti Paysage » (réseau des CFPPA)</li> <li>- Echopaysage (réseau entre des collectivités, l'UNEP et les EPL)</li> <li>- Plantes et Cités (réseau national) ....</li> </ul> Contribuer à la mise en place d'un réseau des établissements spécialisés dans la gestion des milieux naturels et de la faune	Conventions entre EPLEFPA Coopération des équipes  <b>Projet de l'exploitation</b>	Administration CFPPA Exploitation Enseignants et formateurs chargés de mission	EPLEFPA de Rhône Alpes CRIPT DRAAF Conseil Régional
37	Coopération internationale	S'engager dans des actions de coopération internationale permettant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une meilleure ouverture à l'international des formations de l'établissement (voir objectif 17)</li> <li>- une connaissance des filières de l'horticulture et de l'aménagement dans certains pays</li> <li>- une contribution au développement de PVD</li> <li>- le développement des stages à l'étranger des élèves</li> </ul>	<b>Projet de l'exploitation</b>	Administration Chargé de mission Equipes pédagogiques	Agences internationales DGER et ses chargés de mission DRAAF responsable coopinter
38	Activités de détente et « d'ouverture sur le monde » des apprenants		<b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b> <b>Projet culturel de l'établissement</b>	Administration Equipe vie scolaire Enseignants d'ESC et de matières générales	Associations Réseaux culturels et sportifs

**AXE 4 : Renforcer le fonctionnement de l'institution en s'appuyant sur la transparence et la confiance et en améliorant la communication interne et externe.**

	Nature de l'action	Objectifs	Contenus	Services impliqués	Principaux partenaires
41	Travail administratif	<p>Poursuivre l'effort entrepris pour améliorer l'efficacité du travail administratif dans l'intérêt des agents et des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en maintenant les ordres de priorités du travail administratif</li> <li>- en simplifiant si possible les procédures</li> <li>- en valorisant les potentialités de l'outil informatique et du réseau</li> <li>- en renforçant la coopération entre les services administratifs et les autres services de l'établissement (notamment les enseignants et formateurs qui doivent s'attacher à une plus grande rigueur administrative)</li> </ul> <p>Renforcer les partenariats avec les EPLEFPA de Rhône Alpes pour accéder à une mutualisation plus efficace de certaines activités administratives.</p> <p>Contribuer à la réflexion du Ministère sur la simplification des tâches administratives</p>	<p><b>En 1<sup>ère</sup> priorité :</b> les obligations vis-à-vis des apprenants pour tout ce qui relève de leurs dossiers administratifs (inscriptions, relevés de notes, orientation, paiement des stagiaires...) les obligations d'employeur de l'établissement : établissement des contrats, paiement des salaires, sécurité et hygiène dans les services</p> <p><b>En 2<sup>ème</sup> priorité :</b> les obligations dans le domaine de la pédagogie (coordination des moyens pédagogiques, mise en forme des projets...) obligations liées au suivi des dossiers des agents de l'Etat et de la Région (suivi des mouvements et des promotions, paiement des heures supplémentaires et des vacances...)</p> <p><b>En 3<sup>ème</sup> priorité :</b> les obligations liées aux remontées statistiques et aux demandes d'inspections émanant des autorités de tutelles les obligations liées aux missions d'expérimentation, d'animation et de coopération internationales.</p> <p>Tableau des tâches Fiches de procédures écrites Administration du réseau <b>Mise en œuvre de l'ENT</b></p>	Administration Equipes administratives	DGER DRAAF EPLEFPA de Rhône Alpes Conseil Régional
42	Formation des agents	<p>Engager un effort important pour permettre aux agents administratifs, techniques et de services de se former, notamment dans la perspective de la polyvalence qui leur est demandée dans l'établissement. Et renforcer une fonction d'agent référent pour les agents territoriaux en poste dans l'établissement</p>	<p>Actions de formation du Conseil Régional Actions de formation FORMCO (personnels d'Etat)</p> <p>Dotation en agents territoriaux</p>	Administration	Conseil Régional (CNFPT) DRAAF Formco
43	Fonctionnement des conseils et autres institutions	<p>Améliorer le fonctionnement des conseils en</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- confortant la synergie entre les différents conseils</li> <li>- utilisant les procédures dématérialisées (transmission numérique</li> </ul>	<p>Etude et propositions de mode de fonctionnement Transmission par Internet des</p>	Administration Organisations syndicales	DRAAF Eduter Conseil Régional

		<p>des documents, préparation « au fil de l'eau » ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurant autant que faire ce peut des formations aux membres des conseils</li> <li>- organisant une information propre à motiver les personnels pour participer aux différents conseils,</li> <li>-</li> </ul> <p>Mettre en place la Commission permanente et le Conseil de l'éducation et de la formation prévus par les textes</p>	<p>documents</p> <p>Information en début d'année à destination des nouveaux arrivants</p> <p><b>Mise en œuvre de l'ENT</b></p> <p>Actions de formation</p>		
44	Contrôle budgétaire et financier	Développer les procédures de suivi des recettes et des dépenses dans une perspective de contrôle de gestion	<p>Budget de gestion</p> <p>Comptabilité analytique</p> <p>Etude sectorielle (exemple restauration)</p> <p>Travail avec l'agence comptable</p>		DRAAF EPLEFPA de Rhône Alpes
45	Communication générale de l'établissement	<p>Poursuivre la modernisation de la communication générale de l'établissement en accordant une importance plus particulière au site internet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'organisation et le suivi du site internet</li> <li>- développant une nouvelle charte graphique adaptée à l'évolution de l'identité de l'établissement</li> <li>- créant de nouveaux supports matériels adaptés à une pratique plus « mobile » de la communication extérieure</li> <li>- développant une capacité de création de supports « au fil de l'eau »</li> </ul>	<p>Chargé de mission communication de l'EPL (professionnalisation)</p> <p>Collaboration avec agence de communication</p>	<p>Administration</p> <p>Chargé de communication</p> <p>CDI</p> <p>TEPETA informat.</p>	DRAAF CRIPT (DRTIC) EPLEFPA de Rhône Alpes  Agence de communication
46	Communication en direction des apprenants et des familles	<p>Renforcer la communication sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la vie au sein de l'établissement : enseignement, emplois du temps résultats scolaires, activités de loisirs et de détente, règlement intérieur ... (Voir objectifs 201, 25)</li> <li>- les voies et les procédures d'orientation (voir objectif 202)</li> <li>- les situations individuelles des apprenants</li> </ul>	<p><b>Mise en œuvre de l'ENT</b></p> <p><b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b></p> <p>Journées d'accueil</p> <p>Rencontre « parents profs »</p> <p>Information écrite en direction des familles</p> <p><b>Panneaux électroniques d'information</b></p>	<p>Administration</p> <p>Vie scolaire</p> <p>Equipes pédagogiques</p> <p>Equipes administratives</p>	Conseil Régional CRIPT Eduter
47	Communication entre les agents de l'établissement	<p>Renforcer la communication transversale de façon à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une meilleure connaissance réciproque des projets des uns et des autres</li> <li>- faire vivre le respect mutuel</li> <li>- permettre à chacun d'être dans une meilleur gestion et anticipation de son temps de travail</li> </ul> <p>Renforcer la communication de la direction de façon</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux relayer les informations de tous ordres (administratives, sessions de formation, initiatives extérieures...)</li> </ul>	<p><b>Mise en œuvre de l'ENT</b></p> <p><b>Panneaux électroniques d'information</b></p> <p>Charte de communication de la direction</p> <p>Livret d'accueil des agents</p> <p>Organisation des réunions</p>	Tous services	Conseil Régional CRIPT Eduter

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- rendre les réunions plus efficaces (éviter la simple diffusion d'informations, favoriser les discussions et le travail sur les thématiques)</li> <li>- mieux expliquer et partager les choix d'orientation et décisions de gestion (favoriser les débats en amont des choix)</li> <li>- favoriser le dialogue social</li> </ul> <p>Renforcer la communication du CDI en direction de toute la communauté pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une meilleure connaissance et un partage des ressources mises à disposition de tous</li> <li>- favoriser le développement d'une culture générale s'appuyant sur la maîtrise de l'information</li> </ul>	<p>Portail Internet du CDI Moyens matériels et humains du CDI</p> <p><b>Projet culturel de l'établissement</b></p>		
48	Fonction de restauration et d'hébergement	<p>Poursuivre, en lien avec les projets pédagogiques et éducatifs et dans les respects des équilibres budgétaires, les actions portant sur la restauration et conduisant à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un recours accru aux produits locaux et aux circuits courts en accordant une priorité aux produits issus de l'agriculture biologique</li> <li>- une mise en oeuvre renforcée des règles diététiques et du savoir faire culinaire permettant de nouvelles améliorations de la qualité gustative et nutritionnelle des repas</li> <li>- une implication des usagers</li> </ul> <p>Poursuivre avec le LGM la coopération visant à accueillir le temps nécessaire des élèves de la filière professionnelle aéronautique</p>	<p>Commission restauration Projets « lycée écoresponsable » Projet « Consommation locale »</p> <p><b>Projets « vie scolaire » et « vie de centre »</b></p>	<p>Administration Equipe restauration Equipe vie scolaire</p>	<p>Conseil Régional CCG ADAYG ADABEL</p>

## ACTIONS LIEES A DES AXES TRANSVERSAUX

	Nature de l'action	Objectifs	Contenus	Services impliqués	Principaux partenaires
A	Mise en place de l'ENT	<p>Mettre en place un Environnement Numérique de Travail permettant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer l'organisation du travail des équipes pédagogiques</li> <li>- de renforcer les synergies et cohérences entre les activités d'enseignement et la vie scolaire</li> <li>- de favoriser le travail personnel des apprenant notamment au niveau de l'internat</li> <li>- de faciliter l'organisation du travail administratif</li> <li>- d'améliorer la communication en direction des apprenants et des familles</li> <li>- d'améliorer la communication entre les agents de l'établissement</li> </ul>	<p>ENT proposé par la Région Rhône Alpes et dont l'implémentation dans l'établissement devrait démarrer à la rentrés scolaire 2011</p> <p>Projet pilote de la DGER</p>	<p>Administration TEPETA infom Chef de projet OP Tous services</p>	<p>Conseil Régional CRIPT Eduter</p>
B	Panneaux électroniques d'information	<p>Installer au lycée et au CFPPA un réseau de panneaux électroniques d'information permettant d'assurer de façon plus efficace :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la communication en direction des apprenants et des familles</li> <li>- la communication entre les agents de l'établissement</li> </ul>	<p>Etude faisabilité</p>	<p>Administration Chargée de communication Equipe vie scolaire</p>	
C	Projet de vie scolaire et de vie de centre	<p>Organiser l'ensemble de la vie scolaire et de centre (cf NDS DGER sur la vie scolaire et de centre) de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à l'action pédagogique et éducative</li> <li>- contribuer à l'orientation et à la lutte contre le décrochage scolaire</li> <li>- renforcer les synergies et cohérences entre les activités d'enseignement, de formation et la vie scolaire</li> <li>- favoriser le travail personnel des apprenant notamment au niveau de l'internat</li> <li>- contribuer au lien avec les collectivités et les associations impliquées dans la vie sociale du territoire</li> <li>- Promouvoir les activités de détente et « d'ouverture sur le monde » des apprenants</li> <li>- Contribuer à la prise en compte des exigences du développement durable</li> <li>- Favoriser la communication en direction des apprenants et des familles</li> <li>- Contribuer aux projets concernant la fonction de restauration et d'hébergement</li> </ul>	<p>Documents à rassembler dans un ensemble complet et cohérent</p> <p>Règlements intérieurs</p> <p>Convention avec l'ALESA</p>	<p>Equipe vie scolaire</p>	<p>Eduter Personnes ressources</p>
D	Projet culturel de l'établissement	<p>Renforcer l'organisation du volet culturel de la vie de l'établissement (circulaire du 20 mai 2008) de façon à :</p>	<p>Projet à rédiger</p>	<p>Professeurs d'ESC Professeurs</p>	<p>DRAAF (Ingénierie culturelle)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- contribuer à l'action pédagogique et éducative</li> <li>- renforcer les synergies et cohérences entre les activités d'enseignement, de formation et la vie scolaire</li> <li>- contribuer au lien avec les collectivités et les associations impliquées dans la vie artistique du territoire</li> <li>- promouvoir les activités de détente et « d'ouverture sur le monde » des apprenants dans leur dimension artistique et culturelle</li> <li>- contribuer à la prise en compte des exigences du développement durable</li> <li>- contribuer à une communication entre les agents de l'établissement qui prenne en compte la dimension artistique et culturelle</li> </ul>		d'enseignement général Equipe vie scolaire	DRAC Conseil Régional (Demain en main, Soprano ...) Eduter
E	Projet de l'exploitation	<p>Actualiser le projet de l'exploitation et du parc en fonction du contexte et des priorités du projet d'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte des nouvelles orientations de la structure pédagogique</li> <li>- organisation des réseaux et pôles de compétences en Rhône Alpes</li> <li>- orientation de l'action pédagogique et éducative</li> <li>- lien avec les milieux professionnels</li> <li>- lien avec les collectivités</li> <li>- Ingénierie de formation</li> <li>- expérimentation et développement</li> <li>- coopération internationale</li> <li>- développement durable</li> <li>- contribuer à une communication entre les agents de l'établissement qui prenne en compte la dimension artistique et culturelle</li> </ul>	Projet à actualiser	Exploitation	DRAAF (Animateur EA et AT) Organisations professionnelles
F	Charte de développement durable	Adopter une charte présentant les objectifs et moyens mis en œuvre par l'établissement en vue d'assurer un développement durable dans tous les secteurs de son activité	Charte à rédiger	Tous les services	